

**Département de Loire-Atlantique**  
**Arrondissement de Châteaubriant**  
**Commune de Notre-Dame-des-Landes**

**Extrait du registre des délibérations**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2015**

L'an deux mille quinze, le 8 juillet, à vingt heures et 30 minutes, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2015 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 3

Etaient présents : Isabelle BASLE, Isabelle DUGAST, Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Sophie HERAULT, Isabelle KHALDI-PROVOST, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Cédric ROUSSEL,  
Absent : Gaëtan BRARD,

Excusé : Caroline LECLERC, Bruno SIBENHUNER, Yannick TOULOUX, Pascal PETIT,

Pouvoirs : M. Yannick TOULOUX donne pouvoir à Monsieur Patrick MAILLARD

M. Bruno SIBENHUNER donne pouvoir à Monsieur Pierrick MARAIS

Mme Caroline LECLERC donne pouvoir à Mme Sophie HERAULT

Secrétaire : Mme Isabelle BASLE

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2015.

Aucune observation n'étant apportée par l'Assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

- Accueil de loisirs : tarifs publics
- Présentation du pacte territorial Erdre et Gesvres
- Point étape sur la préparation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Budget : décision modificative n°1 -
- Révision de la Constitution des commissions communales
- Point sur la composition des commissions intercommunales
- Affaires diverses

**Accueil de loisirs : tarifs publics**

Par délibération en date du 16 décembre 2014, le conseil municipal avait adopté les tarifs 2015 pour l'accueil de loisirs :

<b>Régime général</b>	
Prix à la ½ journée	QF x 0.70 %
Prix à la journée	QF x 1.40 %
Coût maximum de la journée	16.80 €
<b>Autres régimes</b>	
Prix à la ½ journée	QF x 0,70% + 2 €
Prix à la journée	QF x 1.40% + 4 €
Coût maximum de la journée	20.80 €

Coût du goûter : 0.50 €

La mise en place d'une tarification identique à celle appliquée par la Maison des jeunes est proposée pour les sorties à la journée :

<b>Sortie culturelle ou sportive catégorie 1</b>	<b>1.00 €</b>
<b>Sortie culturelle ou sportive catégorie 2</b>	<b>2.00 €</b>
<b>Sortie culturelle ou sportive catégorie 3</b>	<b>3.00 €</b>
<b>Sortie culturelle ou sportive catégorie 4</b>	<b>4.00 €</b>
<b>Sortie culturelle ou sportive catégorie 5</b>	<b>5.00 €</b>
<b>Sortie culturelle ou sportive catégorie 6</b>	<b>6.00 €</b>

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** ces propositions
- **FIXE** le tarif des inscriptions selon les montants figurant au tableau ci-dessus
- **FIXE** la date d'application au 9 juillet 2015, date à laquelle la délibération sera rendue exécutoire

M. Patrick MAILLARD rejoint l'assemblée à 20h38.

### Présentation du pacte territorial d'Erdre et Gesvres

M. Jean-Paul NAUD commente la méthodologie de réflexion qui sera mise en œuvre pour la construction du pacte territorial d'Erdre et Gesvres. Chacun des conseillers avait été destinataire de ce document avant la séance du conseil municipal.

- **Phase 0 : validation de la méthode (juin/septembre 2015)**
- **Phase 1 : Se mettre d'accord sur la volonté de faire un Pacte Territorial (octobre/mi-décembre 2015)**
- **Phase 2 : S'accorder sur les finalités du Pacte Territorial (février/avril 2016)**
- **Phase 3 : Construire les outils opérationnels du Pacte Territorial (juin à juillet 2016)**
- **Phase 4 : Valider le Pacte Territorial (septembre à décembre 2016)**

Pour animer la démarche, il est proposé de mobiliser deux consultants :

- Vincent AUBELLE, qui apporterait son expertise sur les questions conceptuelles ;
- Pierre SARIAUD, qui apporterait son expertise sur les questions opérationnelles.

Un groupe de travail sera constitué à partir de 3 élus par commune sur proposition du Maire de chaque commune avant le 23 septembre 2015, date de constitution du groupe de travail en Conseil communautaire.

Attention, il est demandé un engagement ferme des participants à toutes les réunions calées dans la méthodologie.

Ce groupe de travail sera validé par le Conseil communautaire du 23 septembre 2015 et en séance plénière de lancement le 12 octobre 2015.

Lors des votes qui auront lieu au sein du groupe de travail, à la fin de chaque phase, chaque commune disposera d'une voix.

### **Choix des créneaux de travail :**

Pour les demi-journées d'octobre à novembre, les consultants proposent des samedi matin pour mobiliser plus facilement les élus et les rendre plus disponibles. Cette proposition a été validée par le Bureau élargi aux Maires du 25 juin 2015.

### **Modalités de validation des différentes étapes de la démarche**

Il est proposé que chaque étape fasse l'objet d'un consensus avant de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire d'un vote unanime des communes et du Conseil communautaire à chaque phase 1, 2 et 3.

Pour faciliter cette recherche de consensus, il est proposé que les éléments soumis au vote à chaque étape fassent l'objet d'un accord des 36 élus municipaux du groupe de travail. Cet accord sur ce qui sera présenté au vote sera recherché à la fin de chaque atelier conclusif. Si tel n'était pas le cas, il est intégré à la fin de chaque phase, un temps de recherche de consensus d'un mois au sein du groupe de travail. Passé ce délai, l'absence de consensus sera constatée au sein du groupe de travail et le dossier sera refermé. Il en sera de même si le vote unanime des Conseils municipaux et communautaires n'est pas obtenu à la fin des phases 1, 2 et 3.

## Point étape sur la préparation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. Jean-Paul NAUD informe l'assemblée que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) doit faire l'objet d'une approbation au plus tard le 31 mars 2016 par le Préfet après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

C'est sur la base de ce SCDI que se dessinera la géographie intercommunale de demain sur notre département comme en France.

Les orientations définies dans ce schéma auront vocation à engager des phases de négociation devant aboutir à des fusions d'intercommunalité afin de respecter le seuil minimum requis pour constituer une intercommunalité par la loi NOTRe (20 000 habitants dans le projet de loi initial actuellement en débat pour descendre à 15 000 habitants).

Dans ce contexte, la CDCI, installée par le Préfet, a entamé un travail de réflexion dans le cadre du groupe d'études géographiques. Pour ce qui concerne le territoire d'Erdre & Gesvres, dans le cadre du projet d'étude Nord piloté par le rapporteur Joël GUERRIAU, la CDCI du 4 mai dernier a décidé d'approfondir les scénarios suivants :

- 1. Rapprochement des communautés de communes de Nozay, Blain et Erdre & Gesvres** en vue de constituer une communauté de communes ou d'agglomération  
Rapprochement des communautés de communes de Derval et du Castelbriantais  
Rapprochement des communautés de communes Coeur d'Estuaire et Loire & Sillon
  
- 2. Rapprochement des communautés de communes de Nozay, Blain**  
Rapprochement des communautés de communes de Derval et du Castelbriantais  
Rapprochement des communautés de communes Coeur d'Estuaire et Loire & Sillon

### **3. Rapprochement des communautés de communes de Blain et Erdre & Gesvres**

Rapprochement des communautés de communes de Derval, de Nozay dans le cadre du pays de Châteaubriant

Rapprochement des communautés de communes Coeur d'Estuaire et Loire & Sillon

### **4. Rapprochement des communautés de communes du Castelbriantais, du secteur de Derval et de la Région de Nozay**

Rapprochement des communautés de communes de Blain et Erdre & Gesvres

Rapprochement des communautés de communes Coeur d'Estuaire et Loire & Sillon

### **5. Rapprochement des communautés de communes du Castelbriantais, du secteur de Derval et de la Région de Nozay**

Rapprochement des communautés de communes de Blain, Coeur d'Estuaire et Loire & Sillon

Une prochaine CDCI est prévue le 3 juillet prochain pour faire un point étape sur ces réflexions sachant que la CDCI qui arrêtera le projet de Schéma devrait se tenir début octobre 2015. A ce moment là, les EPCI auront trois mois pour donner leur avis sur celui-ci.

Lors du dernier Bureau communautaire du 11 juin, cette démarche a été présentée.

Le Président, Yvon LERAT, a alors indiqué qu'il soutenait le périmètre actuel de la CCEG au risque sinon de remettre en cause tout ce qui est entrepris depuis le début du mandat, (projet de mandat, PLUi, schéma de mutualisation, pacte financier).

Il a été décidé d'organiser le débat sur cette question en Bureau élargi afin d'obtenir une position à soutenir auprès du Préfet au cours des prochaines CDCI et à présenter à Joël GUERRIAU, auprès duquel le Président a sollicité un entretien.

Mme Isabelle BASLE et Mme Sophie HERAULT déplorent que le périmètre des futures intercommunalités ne soit pas examiné en tenant compte des réseaux de services existants pour la population : exemple le réseau des acteurs sociaux.

## **Budget : décision modificative n°1 -**

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget principal de la commune les modifications suivantes

### **Section fonctionnement**

#### Dépenses

article	désignation	motif	montant
6067	Fournitures scolaires	Nouvelle classe (+ 17 élèves)	+ 901.00 €
6574	Subvention	Voyage et sortie scolaire école Ste Marie 2014 (31 élèves)	+ 164.30 € + 750.00 €
020	Dépenses imprévues		- 1 815.30€

## Section investissement

### Dépenses

<b>Opération 66 : cantine / école</b>			
article	désignation	motif	montant
2183	Matériel informatique	Tableau	- 1 000.00 €
2184	Mobilier	Mobilier restauration	+ 5 545.54 €
		Mobilier école	
2188	autres	Matériel ménage	-330.76 €
020	Dépenses imprévues		- 4 214.78 €

<b>Opération 73 : mairie</b>			
article	désignation	motif	montant
2188	Autres	Nettoyeur vapeur	+ 400.00 €
020	Dépenses imprévues		- 400.00 €

<b>Opérations financières</b>			
article	désignation	motif	montant
165	Dépôts et cautionnements	Restitution caution	+ 1 173.90 €
020	Dépenses imprévues		- 1 347.80 €

### Recettes

<b>Opérations financières</b>			
article	désignation	motif	montant
165	Dépôts et cautionnements	Caution Loyer	- 1 173.90 €
		Caution Enlèvement déchets	+ 1 000.00 €

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** les modifications sus-présentées
- **DEMANDE** d'inscrire ces modifications au budget principal 2015 de la commune

## Révision de la Constitution des commissions communales

Compte-tenu de l'arrivée de nouveaux conseillers au sein du conseil municipal, M. le Maire propose à l'assemblée que la constitution des commissions municipales puissent être modifiée.

Le tableau des commissions municipales, consultatives et des groupes de travail est exposé à l'assemblée.

M. Jean-Paul NAUD demande à chacun des conseillers de faire connaître rapidement leur intérêt à intégrer ces instances sur les sièges restés vacants.

## Point sur la composition des commissions intercommunales

M. le Maire procède à la présentation de l'organisation de la communauté de communes Erdre & Gesvres,

- Les commissions
- les conseils d'exploitation,
- la commission d'appel d'offre permanente
- la commission locale d'évaluation de transfert de charges
- la commission intercommunale d'accessibilité
- la commission consultative des services publics locaux
- les comités de pilotage
- les comités de suivi
- les autres comités

Au sein de certaines commissions, la commune de Notre-Dame-des-Landes peut être représentée par un élu supplémentaire.

Cette présentation va être communiquée aux conseillers municipaux. Les élus intéressés pour participer aux travaux des commissions au sein desquelles il reste un poste à pourvoir, doivent se manifester auprès de la secrétaire générale.

## Relevé de décisions

néant

### **Affaires diverses**

#### **Intercommunalité :**

Mme Isabelle BASLE demande qu'un temps soit consacré aux travaux de la CCEG au sein du Conseil municipal.

M. le Maire y répond favorablement et précise que la proposition du sujet à exposer doit être faite au moins 8 jours avant la réunion du conseil municipal.

#### **Voirie :**

M. Cédric ROUSSEL évoque un message transmis aux élus après alerte des personnels quant à la sécurité des enfants sur les trajets écoles – cantine. Il demande qu'une réflexion soit engagée pour apporter des améliorations.

M. Patrick MAILLARD propose la création d'un groupe de travail au sein de la commission voirie.

### **Finances :**

M. Cédric ROUSSEL demande si le don de l'Association "Les p'tits landais" à la commune aura une incidence sur le montant des subventions 2015 versées aux associations.

M. le Maire précise que le budget alloué aux subventions a pu être maintenu cette année malgré la baisse des dotations de l'Etat et ce, grâce au don réalisé par l'association après sa dissolution.

### **Marché :**

M. Cédric ROUSSEL propose qu'une expérimentation sur la création d'un marché soit lancée.

La proposition est accueillie favorablement et il est décidé qu'un groupe de travail soit constitué au sein de la commission voirie.

M. Jean-Paul NAUD précise qu'une enquête doit être réalisée auprès de la population pour recueillir leurs attentes. Il se propose à M. ROUSSEL d'en bâtir le questionnaire.

### **Pavillon de compostage :**

Le pavillon de compostage pour les services municipaux a été installé sur le terrain derrière la Poste. Myrtille GOUPIL sera guide composteur. Un agent des services techniques va également suivre une formation afin d'assurer la gestion de ce pavillon.

### **ZAC des Tannerettes :**

Les habitants de la ZAC des Tannerettes sont invités à une réunion fixée le 10 juillet 2015 au cours de laquelle seront abordés les points suivants :

- évolution de l'aménagement de la ZAC des Tannerettes
- projet d'implantation d'un pavillon de compostage

### **Crèche ZAC de l'Erette :**

Mme Sophie HERAULT propose que la commune puisse adhérer à la crèche installée dans la ZAC de l'Erette sur Grandchamp-des-Fontaines. Plusieurs personnes de la commune ont manifesté leur intérêt pour bénéficier d'une place et utiliser ce mode de garde actuellement inexistant sur le territoire communal.

Une réflexion doit être engagée au sein de la commission enfance jeunesse afin d'évaluer l'incidence financière sur le budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h22.

Le prochain conseil municipal est fixé le 14 septembre 2015 à 20h30.

<b>Isabelle BASLE</b>	<b>Gaëtan BRARD</b>	<b>Isabelle DUGAST</b>	<b>Marie-Odile FOUCHER</b>
<b>Myrtille GOUPIL</b>	<b>Sophie HERAULT</b>	<b>Isabelle KHALDI-PROVOST</b>	<b>Caroline LECLERC</b>
<b>Dany LECOQ</b>	<b>Patrick MAILLARD</b>	<b>Nathalie MARAIS-CHARTIER</b>	<b>Pierrick MARAIS</b>
<b>Jean-Paul NAUD</b>	<b>Philippe OLIVIER</b>	<b>Laurent PAPIN</b>	<b>Pascal PETIT</b>
<b>Cédric ROUSSEL</b>	<b>Bruno SIEBENHUNER</b>	<b>Yannick TOULOUX</b>	

